

## Comment réagir face à une injonction de payer ?

Fiche pratique publié le 10/04/2012, vu 1405 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Vous avez du mal à régler vos factures. Votre créancier, après vous avoir relancé plusieurs fois ou vous avoir envoyé une lettre de remise en demeure, vous fait remettre par un huissier une ordonnance d'injonction de payer. Comment réagir ?

Une injonction de payer est une décision délivrée par un juge qui ne nécessite pas la comparution du débiteur et du créancier. Celle-ci constitue un titre exécutoire, c'est-à-dire qu'elle va permettre au créancier de faire appel à un huissier pour qu'il procède à la saisie des biens ou d'une somme d'argent sur le compte du débiteur.

Pour déterminer la validité de l'ionjonction de payer et savoir quoi faire http://assistant-juridique.fr/injonction\_de\_payer.jsp